

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2015

L'an deux mille quinze, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : BRIAND-VALLARCHER Laetitia

Procuration : CHAUVET Michel a donné procuration à VATIN Marc, FOLLET Jérôme a donné procuration à ADAM Pascal, LAFFONT Maryse a donné procuration à MAUFRAS Jean-Yves, PINAUD Sébastien a donné procuration à SARTORI Janine

Date de la convocation : 4 mars 2015

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 14	Votants : 18
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015 et du 27 janvier 2015
- Comptes de gestion et Comptes administratifs de la Commune et de la Caisse des Ecoles.
- Demande de subvention rénovation et mise aux normes du sol du gymnase
- Renouvellement convention Commune / Laboratoire Vétérinaire Départemental 31
- Convention Commune / Conseil Général – Travaux Chemin de Toulouse
- Convention cadre Commune / SDIS concernant la disponibilité des pompiers volontaires pendant leur temps de travail.
- Questions diverses.

1 - Election du secrétaire de séance

J.Y. MaufRAS est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 - Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

Retrait : Convention cadre Commune / SDIS concernant la disponibilité des pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Validation des procès-verbaux des séances du 12/01 et 27/01/2015

PV du 12/01/2015 : Moyennant la précision orthographique du nom de Madame LAFFONT sur le PV du 18/11/2014, le procès-verbal de la séance du 12/01/2015 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

PV du 27/01/2015 : moyennant la correction sur la liste des personnes excusées, le procès-verbal de la séance du 27/01/2015 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Comptes de gestion et comptes administratifs de la Caisse des Ecoles et de la Commune

4.1 - Délibération n° 2015/03/02 : Compte de Gestion 2014 – Caisse des Ecoles

Vu le budget 2014 de la Caisse des Ecoles, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Ce Compte de Gestion 2014 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

4.2 - Délibération n° 2015/03/04 : Compte Administratif 2014 – Caisse des Ecoles

P. Adam, adjoint en charge des Finances, présente les comptes de la Caisse des Ecoles :

Il n'y a pas eu de dépenses, et une seule recette historique de la famille Berseille d'un montant de 3.05€.

Ce qui porte le total réalisé à 141.16€.

Il s'agit d'un legs alloué par la famille Berseille sous condition d'entretien par la Commune du caveau familial. Ce legs n'a jamais été indexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Prévu	0 €
Réalisé	0 €
RECETTES	
Prévu	3,00 €
Réalisé	3,05 €
Résultat reporté 2013	+ 138,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	
Prévu	0 €
Réalisé	0 €
RECETTES	
Prévu	0 €
Réalisé	0 €
Résultat reporté 2012	0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : + 141,16 €

Investissement :

Résultat global : + 141,16 €

4.3 - Délibération n° 2015/03/01 : Compte de Gestion 2014 – Commune

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Vu le budget 2014 de la Commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Ce Compte de Gestion 2014 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

4.4 - Délibération n° 2015/03/03 : Compte Administratif 2014 – Budget communal

P. Adam, adjoint en charge des Finances, fait la présentation et le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2014 de la Commune qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Prévu	2 569 826,49 €
Réalisé	2 034 088,36 €
RECETTES	
Prévu	2 569 826,49 €
Réalisé	2 242 416,03 €
Résultat reporté 2013	+ 381 667,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	
Prévu	1 199 366,97 €
Réalisé	306 862,97 €
RECETTES	
Prévu	1 199 826,49 €
Réalisé	412 893,43 €
Résultat reporté 2013	-152 378,31 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 589 995,16 €
Investissement : - 85 186,00 €
Résultat global : 504 809,16 €

F. Antoine demande des précisions sur le terme de « recettes ».

P. Adam explique que ce terme recouvre toutes les formes de recettes.

M. le Maire précise que le Budget de Fonctionnement doit obligatoirement être équilibré, une collectivité ne pouvant être en déficit.

P. Adam passe ensuite en revue les différentes lignes budgétaires en les comparant au budget prévisionnel :

- Section Fonctionnement :

- Dépenses :

Postes Fonctionnement	BP 2014 +DM	CA 2014
Charges à caractère général	539 348	525 841
Eau & Assainissement	20 000	17 121
Electricité	80 000	80 167
Chauffage urbain	38 000	49 083
Carburant	8 000	7 270
Alimentation	120 000	109 142
Autres fourn. pharmacie	600	126
Fournit. Produits d'entretien	20 000	18 226
Acquisition petit matériel	17 000	18 497
Fournitures voirie	240	167
Habillement personnel	2 000	2 363
Fournitures Administratives	9 000	10 348
Livres, disques, cassettes	3 710	3 673
Fournitures scolaires	16 260	11 666
Autres matières et fournitures	1 200	1 564
Contrats prestataires services	16 500	9 206
Location matériel	25 710	24 220
charges locatives ou copropriété	140	137
Entretien terrains	15 000	9 303
Entretien bâtiments	5 000	14 006
Entretien voies & réseaux	10 000	9 016
Entretien matériel roulant	8 000	9 578
Entretien autres biens mobiliers	4 000	8 882
Maintenance	22 910	20 238
Assurances	19 140	18 697
Etudes et recherches		900
Doc. Générale & technique	2 500	2 506
Vers. organ. formateurs	3 000	1 880
Autres frais divers	1 300	2 073
Indem. Comptable régis.	560	1 130
Honoraires	4 000	-
Frais d'actes et de contentieux	2 000	7 968
Divers	158	158
Annonces et insertions	1 000	891
Fêtes et cérémonie	8 400	9 683
Catalogues et imprimés	-	25
Publications municipales	4 500	3 138
Voyages et dépl. pers.	7 000	4 403
Frais d'affranchissement	4 000	3 246
Frais télécommunication	14 000	12 734
Cotisations municipales	3 224	3 475
Frais de nettoyages locaux	1 500	756
Taxes Foncières	5 900	5 536
Impôts sur locaux vacants	514	1 087
Autres impôts et taxes	13 382	11 556

Articles	Postes Fonctionnement	BP 2014 +DM	CA 2014
Chap. 12	Charges de Personnel	1 312 391	1 276 041
Chap. 14	Fond péréq. recettes fiscales	10 509	10 509
Chap. 65	Charges Gestion courante	189 859	187 483
Chap. 66	Charges Financières	30 800	30 754
Chap. 67	Charges Exceptionnelles	96	96
Chap. 42	Opérations d'ordre	3 365	3 365
	Total Fonctionnement	2 086 367	2 034 088
22	Dépenses imprévues fonctionnement	29 524	
23	Virt à section d'investissement (5)	453 935	

- **Recettes :**

Articles	Postes Fonc/Invest.	BP 2014 +DM	CA 2014
Chap. 13	Annulation de Charges	66 000	76 250
Chap. 70	Ventes de Produits	202 384	216 558
Chap. 73	Impôts et Taxes	1 194 460	1 204 188
Chap. 74	Dotations et Subventions	541 708	530 608
Chap. 75	Produits gestion courante	28 052	27 874
Chap. 76-77-79	Produits exceptionnels	61 055	92 882
	Total Fonctionnement	2 188 159	2 242 416
R002	Report en section fonctionnement	381 667	

J.Y. Maufra demande ce qui explique l'augmentation significative des produits exceptionnels.

P. Adam répond qu'il s'agit principalement du versement de la TVA sur les droits à construire du Centre Commercial –qui n'avaient pas été anticipés- ainsi que des remboursements d'assurance sur des sinistres.

P. Adam annonce la capacité d'autofinancement de la Commune qui s'élève à 135 000€.

M. le Maire précise : bien que ces résultats soient très satisfaisants, il ne faut pas oublier que la Commune a des projets d'investissements à réaliser (extension des écoles, médiathèque). Cela va nous obliger à maîtriser les charges et à développer les recettes, dans un contexte où l'Etat nous demande de contribuer au remboursement de la dette par la baisse des dotations.

Les dépenses de fonctionnement sont déjà extrêmement serrées, il nous faut encore faire des efforts et il faut malgré tout dégager des recettes pour augmenter notre capacité d'investissement.

La Commune est l'une des moins endettées de sa strate.

F. Antoine fait remarquer que les charges de personnel représentent plus de 50% du budget. Qu'en est-il des communes avoisinantes ?

M. le Maire explique : d'une part certaines charges de personnel font l'objet du transfert de compétences au Sicoval et nous sont remboursées (cas de personnel titulaire mis à disposition du Sicoval), et d'autre part notre commune a opté pour un mode de fonctionnement en régie pour des services comme l'entretien des locaux ou la restauration, ce qui induit la masse salariale correspondante.

D'autres communes ont fait le choix de recourir à des prestataires extérieurs. Dans ce cas, la dépense existe bien mais sur une autre ligne budgétaire.

P. Adam explique la baisse des charges sur personnel titulaire par la limitation des remplacements et par une meilleure adéquation du temps de travail des animateurs sur l'ALAE.

Au sujet des subventions versées, il faut savoir que la Commune fait un accompagnement financier des associations assez conséquent. Dans le contexte de baisse générale des recettes, il faudra avoir un débat sur cet accompagnement.

Charges à Caractère général :

P. Adam passe en revue et donne des explications sur les différentes lignes

Eau : meilleure maîtrise

Electricité : charge constante à améliorer

Chauffage urbain : hausse due à un rattrapage sur facturation antérieure

Carburant : en baisse mais à améliorer.

F. Antoine fait remarquer que la dépense est énorme.

P. Adam répond qu'elle concerne tous les véhicules, tondeuses compris. La dépense devra effectivement baisser.

Alimentation restaurant scolaire : en baisse

Produits d'entretien : en baisse

Petit matériel : la hausse est due à l'achat de fournitures et matériels pour effectuer des réparations en régie.

Location de matériel : les Algeco de l'école représentent 95% de la dépense

Entretien des terrains : en baisse

Entretien de biens mobiliers : en hausse

S. Daza demande des explications

P. Adam répond qu'il s'agit de réparations sur du gros matériel cantine.

Publications : la baisse est due aux nouveaux procédés d'impression du bulletin municipal, qui n'a eu que 2 parutions.

Déplacements : en baisse, mais les dépenses ont été imputées sur d'autres lignes.

Affranchissements : en baisse

Télécom : en baisse

Recettes Impôts et Taxes :

Remboursement de rémunération de personnel : la hausse est due à un agent en maladie presque toute l'année

Vente de produits : concessions au cimetière, redevances d'occupation du domaine public, refacturation des frais du gymnase aux communes utilisatrices.

Redevance services sociaux : ALAE

Périscolaire : restauration scolaire

Impôts et taxes : il s'agit des 3 taxes ménages (habitation, foncier bâti, foncier non bâti)

Attribution de compensation du Sicoval : il s'agit d'une dotation versée par le Sicoval aux communes et sur laquelle sont prélevées les charges de services rendus. Cette attribution est désormais gelée, le Sicoval ayant tout intérêt à développer la mutualisation des services plutôt que de verser des dotations aux communes.

Section investissement :

Dépenses :

P. Adam passe en revue les dépenses d'investissement principales. Elles concernent notamment :

Rénovation de bâtiments communaux

Portail école : gâche électrique

Remise en service des cloches

Aire de jeux du parc

Acquisition de terrain à En Turet

Bornage, division parcellaire, modification de copropriété... pour extension du Centre Commercial du Barry

Illumination du village

Restauration du bénitier classé – subventionné en partie par la DRAC

Alarme école

Matériel Mairie : informatique

Matériel cantine, qui a permis de reprendre la main sur le portage des repas à domicile

Ecoles : mobilier et informatique

Médiathèque : reprise des fuites du parvis

Remboursement d'emprunts

Recettes :

P. Adam passe en revue les recettes d'investissement principales. Elles concernent notamment :

Subventions : Il s'agit principalement de celles versées par le Conseil Général pour achats et travaux

P. ADAM souligne la part importante du Conseil Général pour l'aide au fonctionnement des communes.

FCTVA : il s'agit du remboursement en différé (2 ans) d'une partie (17%) de la TVA payée par la collectivité.

Taxe Locale d'Équipement : inférieure à la somme budgétée. La vision de la TLE est difficile à avoir car elle dépend de la finalisation des projets d'urbanisme.

Taxe d'Aménagement : idem.

P. Adam en ayant fini, il informe l'assemblée que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont conformes et qu'ils ont été contrôlés par les services et la Trésorerie.

J.Y. Maufraas revient sur la dépense d'électricité qui lui semble énorme.

M. le Maire explique qu'un tiers de la dépense est constituée de l'éclairage public. Le reste étant le chauffage, le groupe scolaire et les équipements sportifs.

Les équipements électriques ne permettent pas tous aujourd'hui de faire des économies sur la consommation (sectorisation, horloge...) car certains sont anciens. Il faut donc investir chaque année pour pouvoir les améliorer et restreindre la consommation. Il faut aussi continuer à sensibiliser les utilisateurs.

D'ici 2015, le marché de l'électricité sera soumis à concurrence. En mettant en place la mutualisation et une centrale d'achat au niveau du Sicoval, nous pouvons espérer réduire les coûts.

Afin de procéder au vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de la Caisse des Ecoles et de la Commune, le Maire quitte la salle.

J. Sartori, première Adjointe, prend la présidence du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion de la Commune.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif de la Commune.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 17	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Le Maire rejoint l'assemblée pour la suite du Conseil.

J.Y. Maufraas remercie la Commission Finances pour le travail effectué et la clarté des documents présentés.

5 – Délibération 2015/03/05 : Demande de subvention rénovation et mise aux normes du sol du gymnase

M. le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention déposé au titre de la DETR a été retoqué car l'Etat a considéré que la mise aux normes du sol du gymnase relevait plutôt du fonctionnement, même si cela relève des investissements.

Or, la Commune va avoir besoin de cette DETR dans le cadre des investissements sur les écoles pour des montants bien supérieurs.

Il est donc proposé de formuler une demande de subvention au Conseil Général, d'autant que le gymnase étant utilisé par le Collège –compétence départementale- la demande sera mieux reçue.

Après mise en concurrence, la société Sarl SORESPI AQUITAINE a été retenue pour un montant HT de 29 008,00 €

J.Y. Maufraas demande quel est le montant que la Commune peut espérer recevoir du Conseil Général.

M. le Maire répond qu'en général le montant alloué est de 40%.

Il y aura également péréquation des charges sur les communes utilisatrices de l'équipement.

Après délibération, l'inscription de la somme au Budget Primitif et la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection du sol du gymnase sont approuvées à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 – Délibération 2015/03/06 : Renouvellement convention Commune / Laboratoire Vétérinaire Départemental 31

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les contrôles opérés par le Laboratoire Vétérinaire Départemental dans le cadre de la fabrication des repas au restaurant scolaire (surfaces, nettoyage et repas). En plus des contrôles exigés par la réglementation, une convention a été passée en 2005 entre la Commune d'Ayguesvives et le Laboratoire Vétérinaire Départemental pour la réalisation des analyses, expertises, demandes de conseil en matière d'hygiène et de qualité des denrées alimentaires.

Ces contrôles garantissent une qualité permanente et l'aspect sanitaire le meilleur possible.

J.Y. Maufas demande à quelle fréquence sont opérés ces contrôles.

M. le Maire répond qu'ils sont réguliers mais inopinés. Il n'y a pas d'information préalable.

Dans le cadre de la convention, le Laboratoire peut également apporter son aide au diagnostic et à la mise en place de corrections s'il y a problème.

Après délibération, la reconduction de la convention Commune / Laboratoire Vétérinaire Départemental est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

7 – Délibération 2015/03/07 : Convention Commune / Conseil Général – Travaux Chemin de Toulouse

A Maurel expose le projet des travaux de rénovation du Chemin de Toulouse.

Un premier chiffrage par le Sicoval s'élève à 75 000€.

Pour faire les travaux il faut conventionner avec le Sicoval et le Conseil Général en charge de la voirie.

Le montant de la subvention est théoriquement de 40 %.

Les travaux prévoient également la réfection du plateau traversant Route de Ticaille, au droit du début du Chemin de Toulouse, pour 45 000€.

La réalisation de ces chantiers sera tributaire des subventions reçues.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une route départementale, il faut donc l'aval du Conseil Général pour réaliser les travaux.

Une réunion publique avec les riverains a apporté des éléments complémentaires qui ont été intégrés au projet.

Celui-ci doit être validé dans son ensemble par le Conseil Municipal, au risque sinon d'avoir à modifier la convention avec le Conseil Général.

Si les travaux ne sont pas réalisés entièrement sur l'année, la convention reste opérante.

La proposition est donc de valider le projet et de conventionner avec le Conseil Général.

Dans un second temps, il s'agira de statuer sur la programmation des travaux, en lien avec le budget.

Les travaux portent sur les aménagements de sécurité, la création de trottoirs, le busage des fossés, de façon à organiser le stationnement et à sécuriser le déplacement des piétons.

J.Y. Maufas demande dans quel ordre il faut procéder.

M. le Maire explique que les 2 décisions vont de pair car pour pouvoir conventionner il faut avoir validé le projet.

Aujourd'hui le projet est stable et chiffré, il faut donc maintenant conventionner avec le Conseil Général. Ceci permettra de connaître le montant de la subvention accordée.

Après délibération, la convention Commune/ Conseil Général pour les travaux Chemin de Toulouse est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8 – Questions diverses

➤ M. Le Maire souhaite informer l'assemblée du départ à la retraite d'Aldo Lebarbier, responsable des Services Techniques.

Dans le cadre de la maîtrise des charges, il a été décidé qu'il ne serait pas remplacé. Son poste étant vacant, il y a eu appel à candidature interne sur la base d'un poste d'Agent de Maîtrise, afin que la personne soit à même de pouvoir exercer des responsabilités.

La candidature retenue est celle de Thierry Rives, qui a pris ses fonctions au 1^{er} mars.

Tous les agents du Service Technique ont été reçus par le Maire, ou le seront prochainement.

L'idée est d'apporter plus d'organisation dans l'exécution du service et une meilleure adéquation avec ce qu'en attendent les administrés.

➤ M. Le Maire informe également l'assemblée du départ à la retraite de Christiane Bourrounet, qui travaille à l'Agence Postale, au 2 avril prochain.
A cette occasion, une réflexion est lancée pour revoir les horaires d'ouverture de l'Agence Postale.
Comme pour le poste précédent, il s'agit –dans le cadre de la maîtrise des charges et compte tenu du montant remboursé annuellement par La Poste- d'étudier la possibilité d'alléger les horaires d'ouverture et de les faire mieux correspondre aux besoins de la population.
Le poste sera proposé en interne aux personnels qui ont déjà été formés et qui assurent actuellement les remplacements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25